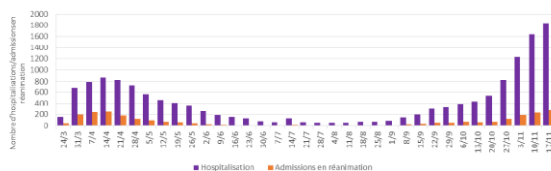


Ce Flash est rédigé par la PTA33. Il est diffusé de façon hebdomadaire. **Il ne prétend pas à l'exhaustivité des informations. Pour toute interrogation sur le contenu des recommandations ou conduites à tenir, il convient de vous adresser aux autorités compétentes : l'ARS et/ou autorité de tutelle.**

## Point Epidémiologique

### En Nouvelle Aquitaine

Figure 17. Nombre prévalent d'hospitalisations et d'admissions en réanimation/soins intensifs pour COVID-19, Nouvelle-Aquitaine



Selon les données de Santé Publique France, depuis deux semaines, une diminution du taux d'incidence et du taux de positivité est observée pour la région. Si cette tendance concerne toutes les classes d'âges, la diminution est plus modérée chez les personnes âgées de 75 ans et plus, pour lesquelles le taux de positivité est toujours en hausse (14 % en semaine 46). Les consultations SOS Médecins pour suspicion de Covid-19 sont également en baisse. En revanche, le nombre de passages aux urgences est stable cette dernière semaine. Le nombre de nouvelles hospitalisations tend à se stabiliser ; pour autant, le nombre d'hospitalisations en cours, dont les admissions en réanimation, reste en hausse, en raison du décalage entre le diagnostic de COVID-19 et l'apparition de formes graves nécessitant une hospitalisation (estimé entre 10 jours et 3 semaines).

## Recommandations

- Le 4 novembre 2020 l'ARS Nouvelle-Aquitaine, publie ses « [Directives sur la prise en charge en ville des patients présentant des signes évocateurs de COVID 19](#) » [Cliquer Ici](#)
- Le 5 novembre 2020, l'HAS publie : [Réponses rapides dans le cadre de la COVID-19 – Prise en charge du premier recours des patients suspectés du COVID-19](#) » [Cliquer Ici](#)
- Le 12 novembre 2020, le ministère de la santé publie « [Le Plan de protection des personnes âgées à domicile contre l'épidémie de COVID-19](#) » [Cliquer Ici](#)

- Le 13 novembre 2020, face à l'accélération de la dégradation des indicateurs épidémiologiques COVID sur le territoire national, le ministère de la santé a publié les « [Recommandations d'organisation des soins dans un contexte de résurgence de l'épidémie de COVID-19](#) » [Cliquer Ici](#) et [ses fiches annexes](#)
- Le 13 novembre 2020, le ministère de la santé publie « [La Mobilisation des solutions de répit dans le cadre de la propagation du virus Covid-19](#) » [Cliquer Ici](#)
- Le 18 novembre 2020, le ministère de la santé précise « [L'utilisation des tests antigéniques rapides par les médecins, pharmaciens et IDE](#) » (2020\_57): [Cliquer Ici](#)
- Le 20 novembre 2020, le ministère de la santé publie « [Renforcement des consignes relatives aux visites et aux mesures de protection dans les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et les USLD](#) » [Cliquer Ici](#)

## Focus sur le Dépistage

L'ARS Nouvelle Aquitaine met à disposition un ensemble de documents concernant la politique de dépistage : [Cliquer Ici](#)

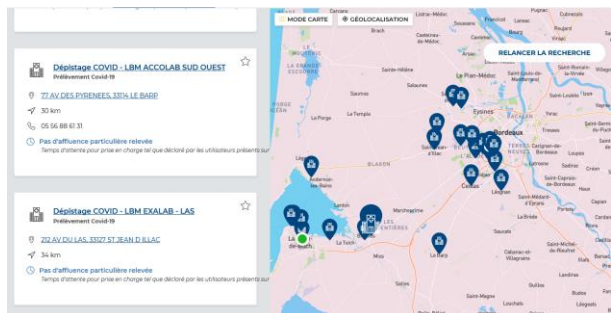
### Qui est prioritaire pour les tests

• DES SYMPTÔMES ? •	• PERSONNE CONTACT ? •	• UN DOUTE ? •
Je m'isole et je contacte de préférence mon médecin	J'ai été contacté par une autorité sanitaire et je m'isole	Je pense avoir été exposé au virus
Grâce à mon ordonnance, je suis <b>PRIORITAIRE</b> dans l'accès au test	En présentant le SMS reçu de l'Assurance Maladie, je suis <b>PRIORITAIRE</b> dans l'accès au test	Je peux me faire tester sans ordonnance mais je ne suis <b>PAS PRIORITAIRE</b>

### Des fiches expliquant les conduites à tenir

- [Bons réflexes : Comment réagir ?](#)
- [Bons réflexes : je suis positif](#)
- [Bons réflexes : personne contact](#)

## Une cartographie et détails sur les lieux de dépistage Où se faire dépister ?



### Les tests antigéniques

- Le 18 novembre le ministère de la santé précise [« L'utilisation des tests antigéniques rapides par les médecins, pharmaciens et IDE »](#) (2020\_57): [Cliquer Ici](#)
- Le 24 novembre, le Ministère de la Santé publie [« Indications d'utilisation des tests antigéniques par les professionnels de santé »](#) [Cliquer ici](#)

### Les PCR de contrôle

- Le Haut conseil de la santé publique, saisi au sujet des transferts de patients vers un service d'aval aux services de médecine et chirurgie, a rendu un avis le 23 octobre 2020, repris dans [MARS N° 2020-104](#) en date du 16 novembre [« Le délai de transfert en SSR, USLD ou en EHPAD des patients atteints de la COVID 19 Cliquer Ici](#)

Cet avis précise que si les délais cités ci-après sont respectés, la réalisation d'un test RT-PCR n'est pas recommandée et un résultat négatif n'est pas requis pour l'admission en SSR, USLD ou en EHPAD. Ceci n'est valable que pour les patients ayant eu la COVID. Pour tous les autres, le test en pré-admission reste de rigueur.

	Patient non immunodéprimé atteint d'une forme non grave de Covid-19 et hospitalisé en MCO	Patient immunodéprimé atteint d'une forme non grave de Covid-19 et hospitalisé en MCO,	Patient atteint de Covid-19 hospitalisé en réanimation ou ayant eu une forme grave hospitalisé en MCO	Patient ayant eu une découverte fortuite d'un test RT-PCR positif	Patient hospitalisé en MCO ayant un antécédent de Covid-19
Délai avant la réalisation du transfert (à partir de la DDS ou du résultat RT-PCR positif)	7 jours ET 48h (après disparition de la fièvre et nette amélioration de l'état respiratoire)	10 jours ET 48h (après disparition de la fièvre et nette amélioration de l'état respiratoire)	10 jours ET 48h (après disparition de la fièvre et nette amélioration de l'état respiratoire)		Patient immunocompétent (colonne 1) Patient immunodéprimé (colonne 2)
Délai d'application des Précautions complémentaires gouttelettes et contact après le transfert	7 jours	14 jours	14 jours	7 jours (14 si patient immunodéprimé)	Patient immunocompétent (colonne 1) Patient immunodéprimé (colonne 2)

Précautions complémentaires = secteur Covid avec mesures barrières renforcées (masque chirurgical, hygiène des mains et surtout distanciation physique)  
Fièvre = <37,8  
Nette amélioration de l'état respiratoire = besoin en oxygène ≤ 2 L/mn pour maintenir une SaO2 au repos ≥ 95 %

## Ressources territoriales

### Cellule d'appui à la coordination

Dans la perspective d'une arrivée massive de patients souffrant de la COVID 19, la plateforme territoriale d'appui de la Gironde (PTA33) a été mandatée par l'ARS pour venir en appui sur les sorties d'hospitalisation tout en essayant de limiter les hospitalisations évitables. Pour cela, nous organisons une **cellule d'appui à la coordination** sur chaque territoire mobilisant les acteurs de ville et les structures pour fluidifier et renforcer le lien ville-hôpital.

## Nous contacter

Un contact unique  
**0809 109 109**  
Prix d'un appel local

[contact@pta33.fr](mailto:contact@pta33.fr)  
[www.pta33.fr](http://www.pta33.fr)